

Mesures de renforcement pour la cible 12.1

N°	OE	Mesure	Responsabilité	Horizon temporel	Moyens (poste auxiliaire, finances ⁷²⁾	Principales cibles impactées
Politiques publiques						
12.1 M1	a, b	Des objectifs visant à limiter les impacts écologiques de la consommation sont intégrés dans la révision du plan de gestion des déchets, de la loi du 13 novembre 1996 sur la gestion des déchets (LGD; RSF 810.2) et du règlement du 20 janvier 1998 sur la gestion des déchets (RGD; RSF 810.21), dans la mesure de la marge de manœuvre du canton. La faisabilité des dispositions suivantes est notamment étudiée: 1) communication et sensibilisation du grand public à la consommation durable, 2) soutien et conseil des entreprises exemplaires ou proposant des procédés innovant permettant de préserver l'utilisation des ressources, 3) limitation de l'usage du plastique à usage unique, 4) mesures en faveur de l'économie circulaire et du recyclage des déchets, 5) mesures en faveur de la réduction de la production de déchets alimentaires, à tous les niveaux de la chaîne de production.	SEn, DEEF	2021–2026		 2.1  4.1  13.1  15.1
12.1 M2	a, b	Des actions de sensibilisation sont menées en faveur d'un comportement et de décisions de consommation à faibles impacts environnementaux et sociaux (y.c. aspects santé). Les thèmes notamment abordés sont: le « fait maison », l'alimentation équilibrée, les produits à faible empreinte carbone, les circuits courts, les produits locaux, de saison et biologique, les produits hors calibre, le gaspillage alimentaire, les conditions de travail et les droits humains dans la chaîne d'approvisionnement. La question des coûts devra être abordée dans le cadre de telles campagnes, qui devraient être adaptées à tout type de public.	BuD, Grangeneuve, SEn, SSP, SASoc, SG-DIAF	2021–2026 (2021–2022), 40 000 francs (2023), 70 000 francs/an (2024–2026)	20 000 francs/an (2021–2022), 40 000 francs (2023), 70 000 francs/an (2024–2026)	 2.1  4.1  13.1  15.1
12.1 M3	b	Une réflexion est engagée sur l'opportunité et la manière de soutenir l'économie de proximité et d'augmenter sa résilience par le recours aux monnaies alternatives ou aux bons d'achats.	BuD, DEEF, DIAF	2025–2026		 2.1  4.1  13.1  15.1
Propre fonctionnement de l'État						
12.1 M4	b	Un cours destiné aux personnes souhaitant savoir comment diminuer leur impact environnemental et social au quotidien est proposé dans le cadre de la formation continue de l'État de Fribourg.	BuD	2021–2026	5000 francs/an (2021–2024), 7500 francs/an (2025–2026)	 4.1  13.1  15.1

N°	OE	Mesure	Responsabilité	Horizon temporel	Moyens (poste auxiliaire, finances)	Principales cibles impactées
12.1 M5	c	La Directive sur la gestion des déchets au sein de l'État est révisée.	SEn, SBat, BuD	2024–2026		 15.1
12.1 M6	d	Une réflexion est menée en vue de centraliser les achats du canton pour certains types de biens de consommation acquis de manière décentralisée (notamment les véhicules, textiles ou le matériel électronique), de manière à réaliser des économies d'échelle et à rationaliser l'approvisionnement (notamment via des offres de leasing plutôt que l'achat si cela s'avère pertinent).	SG-DIME, BuD, DFIN, CCMP	En 2022	Economies estimées: environ 10 % de la valeur actuelle des achats non centralisés	
12.1 M7	d	Des critères de durabilité sont introduits dans les marchés publics portant sur les textiles.	BuD	2021–2026	10 000 francs/an (poste auxiliaire)	 12.2
12.1 M8	d	La directive concernant l'achat de véhicules à l'État est révisée, de manière à adapter les critères écologiques à l'état de la technique.	BuD	2021–2026	20 000 francs/an (poste auxiliaire)	 7.1  13.1  12.2
12.1 M9	d	Les responsables des achats au sein de l'administration cantonale sont sensibilisés aux principes des achats responsables. Des modèles pour l'intégration des critères de développement durable sont établis. Des outils d'aide aux achats responsables sont développés et mis à leur disposition. Le monitoring des achats publics durables est mis en place et les nouvelles dispositions légales en lien avec la durabilité dans les marchés publics sont mises en oeuvre.	BuD	2021–2026	10 000 francs (2022) 20 000 francs/an (2023–2026) 20 000 francs (2021), 100 000 francs/an (2022–2026) (poste auxiliaire)	 7.1  13.1  12.2  15.1
12.1 M10	d	Les cahiers des charges pour les appels d'offres publics portant sur les prestations de Facility management dont les services de nettoyage, sont harmonisés et rationalisés. Des exigences au niveau écologique, notamment concernant le type et les quantités de produits utilisés, la fréquence des nettoyages ou la formation du personnel, y sont introduites. Par ailleurs, le personnel d'entretien des bâtiments interne à l'État sera formé de manière à travailler de manière écologique.	SBat, BuD	2021–2026		 3.1  6.1  15.1
12.1 M11	d	Etablissement de modèles d'appel d'offre intégrant les critères du développement durable (qualité écologique, énergie, énergie grise, coûts du cycle de vie, etc.) dans les appels d'offres publics de la construction. Ces critères sont régulièrement révisés. Des outils d'assistance à la construction durable sont sélectionnés (par ex. outils d'Ecobau) et présentés aux collaborateurs et collaboratrices du Service des bâtiments, qui sont régulièrement formés à ce sujet.	BuD, SG-DIME, SBat, SPC	2021–2026	50 000 francs/an (2021–2022), 60 000 francs (2023) (poste auxiliaire)	 7.1  13.1  15.1

N°	OE	Mesure	Responsabilité	Horizon temporel	Moyens (poste auxiliaire, finances)	Principales cibles impactées
12.1 M12	d	Les mesures visant à limiter l'impact écologique des systèmes informatiques (Green IT) sont poursuivies (dans la mesure où elles n'induisent pas de coûts supplémentaires élevés).	SITel	2021–2026		 7.1
12.1 M13	e	L'offre de produits durables et de proximité des établissements publics et parapublics est suivie et analysée, notamment par l'outil Beelong, permettant aux responsables des établissements d'évaluer la qualité de leur approvisionnement et de situer leurs performances par rapport à celles de leurs collègues, ce qui est un facteur d'émulation.	SG-DIAF	2021–2026	25 000 francs/an	 2.1  3.1  8.1  15.1
Soutien à des projets de tiers						
12.1 M14	a, b	Les initiatives de tiers à buts non lucratifs, visant à mettre en place des modèles de consommation responsable sont soutenues financièrement.	BuD	2022	10 000 francs	 7.1  13.1  12.2  15.1  8.1
12.1 M15	e	Le déploiement de l'extension « Amaterra » du label Fourchette Verte dans le canton est soutenu.	BuD, SSP	2021	10 000 francs	 2.1  3.1